

Commune de Vers sur Selle

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

**ORGANISATION ET GESTION D'UN CENTRE
D'ACCUEIL DE LOISIRS**

ACTE D'ENGAGEMENT

MAITRE D'OUVRAGE : LA COMMUNE DE Vers sur Selle (80480)

NUMERO DU MARCHE :

NATURE DU MARCHE : MARCHE PUBLIC DE SERVICES

MODE DE PASSATION : PROCEDURE ADAPTEE DITE OUVERTE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 30 DU CODE DES MARCHES PUBLICS.

PERSONNE HABILITEE A SIGNER LE MARCHE : Monsieur le Maire ou son représentant par délibération du conseil municipal en date du 20 septembre 2016.

PERSONNE DESIGNEE SELON L'ARTICLE 109 DU CODE DES MARCHES PUBLICS : M. le Maire de Vers sur Selle

Ordonnateur : le Maire -de Vers sur Selle

Comptable public assignataire des paiements : Mme le Trésorier Municipal de Vers sur Selle

Tribunal compétent pour connaître des litiges relatifs à l'exécution du présent marché : le Tribunal Administratif d'Amiens

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE PREMIER – CONTRACTANT

Je soussigné,

M.....
.....
.....
.....
.....
.....

après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (CCP) et des documents qui y sont mentionnés et après avoir établi les déclarations prévues aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics, m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **cent quatre vingt (180) jours** à compter de la date limite de remise des offres fixées par le règlement de consultation (RC).

ARTICLE 2 – OBJET ET DUREE DU MARCHE

Le présent marché a pour objet de confier à un opérateur spécialisé l'organisation et la gestion d'un accueil de loisirs sur le territoire de la commune de Vers sur Selle. La description des prestations et leurs conditions générales de réalisations sont précisées au cahier des clauses particulières (C.C.P.).

Le présent marché est passé pour une première période allant du premier janvier 2011 au 31 décembre 2012, Il est reconductible une année (soit du premier janvier au 31 décembre 2013)

ARTICLE 3 – PRIX

- a) Les prestations réalisées au titre de l'organisation et de la gestion de l'accueil de loisir (AL) les mercredis et pendant les vacances scolaires sont rémunérées sur la base des budgets prévisionnels suivants :

année 2017 :

Petites vacances : montant TTC (en chiffres et en lettres) :

Grandes vacances : montant TTC (en chiffres et en lettres) :

Temps d'activités périscolaires : montant TTC (en chiffres et en lettres) :

Garderie du soir : montant TTC (en chiffres et en lettres) :

Frais de structure et d'encadrement : montant TTC (en chiffres et en lettres) :

soit un montant total prévisionnel année 2017 (en chiffres et en lettres) : _____

année 2018 :

Petites vacances : montant TTC (en chiffres et en lettres) :

Grandes vacances : montant TTC (en chiffres et en lettres) :

Temps d'activités périscolaires : montant TTC (en chiffres et en lettres) :

Garderie du soir : montant TTC (en chiffres et en lettres) :

Frais de structure et d'encadrement : montant TTC (en chiffres et en lettres) :

soit un montant total prévisionnel année 2018 (en chiffres et en lettres) : _____

soit un montant total du marché sur les deux années de (en chiffres et en lettres) :

Le marché pourra être reconduit pour l'année 2019 sur la base du budget prévisionnel 2017 et pourra faire l'objet d'une actualisation tenant compte de l'évolution des prix et des salaires.

ARTICLE 4 – PAIEMENTS

La Commune se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit au compte ouvert (**joindre un RIB**) :

- au nom de.....
- sous le numéro.....
- agence de.....

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes ou les actes spéciaux de sous-traitance.

ARTICLE 5 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

La signature du présent acte d'engagement vaut approbation des dispositions contenues dans les autres pièces du dossier de consultation des entreprises (DCE), citées ci- après comme pièces du marché. En cas de contestation ultérieure ceux sont les originaux sur support papier de ces pièces du DCE, détenus par le maître d'ouvrage qui font foi.

Les pièces générales constitutives du marché sont celles citées au CCATP.

Les pièces particulières constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité.

- le présent Acte d'Engagement (AE),
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP),
- le Mémoire Technique établi par le prestataire,

Fait en un seul original, à, le.....

Signature et cachet du prestataire

(mention manuscrite : lu et approuvé)

ACCEPTATION DE L'OFFRE.

Est acceptée la présente offre pour valoir marché.

A Vers sur Selle, le.....
La personne responsable du marché.

DATE D'EFFET DU MARCHE.

1- je soussigné reconnais avoir reçu notification du marché, le.....

Signature de l'entrepreneur ou de son représentant.
et cachet de l'entreprise.

2 – je soussigné atteste que l'avis de réception postal de la notification du marché a été signé par l'entrepreneur destinataire, le

La personne responsable du marché.

Nota : En cas de non concordance entre les deux dates, c'est la deuxième qui prévaut.